

Signature :

PAGE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

N° Allocataire CAF : RFR (revenu fiscal de référence) :

Régime général CPAM ☐ MSA ☐ MGEN ☐ AUTRE ☐

Tranches de revenus : **0 1 2 3 4 5 6 7**

Règlement adhésion : 15 ☐ Espèce 15€ ☐ Chèque n° ☐ Chèque ANCV

QUI ?	QUOI ?	QUAND ?	COMBIEN ?

Règlement activité(s) :

Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV
Montant total :	☐ Espèce	☐ Chèque n°	☐ Chèque ANCV

Conditions générales d'inscriptions : L'association Gutenberg Grabels est une association à but non lucratif de type loi 1901. Toute inscription engage au paiement d'une adhésion familiale annuelle (ou associative) et au paiement de la cotisation en fonction du ou des cour(s) choisi(s) (possibilité de faire 3 chèques le jour de l'inscription). **Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence ou abandon. En cas d'impayé sur 1 trimestre, les facilités de paiements ne seront plus possible et il faudra régler la totalité du cours. En cas de consignes sanitaires, les intervenants s'engagent à proposer des cours en ligne ou en extérieur. Si cela n'est pas possible pour l'intervenant, nous procéderons au remboursement.**

Les cours sont assurés hors vacances scolaire et jours fériés. Vous avez la possibilité d'effectuer un cours d'essai. Nous vous demandons de signaler au professeur tout éventuel souci de santé de l'adhérents (allergie, asthme, etc). L'association Gutenberg-Grabels a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative auprès de la MAIF qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui.

Les personnes accompagnantes doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les enfants. Les professeurs et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours. Les professeurs ne peuvent pas récupérer les enfants à la sortie de l'école. Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toute autre personne ne peuvent assister aux cours.

Spectacle de fin d'année : je suis informé(e) que l'Association Gutenberg-Grabels organisera un spectacle de fin d'année et qu'à cette occasion, le professeur sera susceptible de demander une participation pour la confection des costumes.

Assemblée générale : Votre présence à l'Assemblée Générale en tant qu'adhérent est nécessaire. Vous recevrez une convocation dans l'année. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Elle élit parmi ses adhérents les membres du Conseil d'Administration. Pour être éligible, un membre actif devra avoir 3 mois d'adhésion de l'année en cours et avoir déposé sa candidature 3 jours avant l'Assemblée générale. Pour être validée, l'Assemblée générale devra réunir un quorum égal à 15% des adhérents.